

FOIRE AUX QUESTIONS TESA WEB VENDANGES 2016



Sommaire

L'INSCRIPTION A L'ESPACE INTERNET PRIVE4
1 – Comment s'inscrire à l'espace internet privé ?
2 – Comment retrouver mon mot de passe ?
LA DECLARATION D'EMBAUCHE5
Etape 1 : EMPLOYEUR
4 - Mon vendangeur a plus de 65 ans. Comment le déclarer pour bénéficier de l'exonération
de l'Assurance Chômage ?
LA DECLARATION D'EMBAUCHE Etape 2 : Contrat
5 - Mon vendangeur travaille à la tâche. Comment le déclarer et rédiger correctement le
contrat de travail ?
6 – Comment déterminer le temps de réalisation estimé pour un tâcheron ?
7 – Comment déclarer une rémunération à l'heure et à la tâche pour un même salarié ?
8 – Comment déterminer la rémunération brute et nette au kilo pour un tâcheron ?
9 - Mon vendangeur perçoit une rémunération exclusivement en nature. Comment déclare
mon salarié ?
10 – Quel est le nom de la caisse de retraite complémentaire de mon salarié ?
11 – Quel est le barème de rémunération de mon salarié ?
LA DECLARATION D'EMBAUCHE10
Etape 3 : Salarié10
12 - Je n'ai pas le numéro de Sécurité Sociale du vendangeur. Comment déclarer mon salarie
sur l'étape 3 - SALARIE ?
13 - J'ai le numéro de Sécurité Sociale du père ou de la mère ou du conjoint(e) du vendangeur
Comment déclarer mon salarié sur l'écran SALARIE ?1
14 - Comment saisir une adresse pour un vendangeur « sans domicile fixe » ?
15 - Mon vendangeur est de nationalité étrangère et inconnu des bases MSA. Commen
déclarer mon salarié sur l'étape 3 - SALARIE ?
16 – Mon salarié a moins de 18 ans. Puis-je l'employer et dans quelles conditions ?1
LA DECLARATION D'EMBAUCHE13

Etape 4 : Récapitulatif	13
17 – Comment déclarer plusieurs salariés avec le même contrat ?	13
18 - Comment envoyer rapidement des embauches préalablement enregistrées et c	onservées
sur le site ?	13
19 – Comment rectifier une déclaration d'embauche après envoi ?	14
20 – Comment supprimer une déclaration d'embauche non envoyée ?	14
21 - Comment annuler une déclaration d'embauche déjà envoyée pour un salarié	absent le
jour de l'embauche ?	15
LE BULLETIN DE SALAIRE TESA	16
22 - Mon vendangeur travaille la nuit et/ou le dimanche et perçoit une majoration e	
Comment déclarer cette rémunération majorée ?	16
23 - Comment saisir des heures supplémentaires ?	16
24 - Comment déclarer des prestations en nature ?	17
25 - Comment saisir des heures majorées du dimanche avec des heures supplémenta	ires ?17
26 – Mon vendangeur a une rémunération dépassant le plafond de Sécurité Sociale.	Quel taux
de cotisations utiliser ?	17
27 – Comment déclarer « l'impôt retenu à la source » pour un vendangeur	domicilié
fiscalement hors de France ?	18
28 – Comment calculer le « SMIC MENSUEL » sur le bulletin de paie ?	18
29 – Comment rectifier un bulletin de salaire après envoi ?	19
30 – Comment déclarer les informations concernant le Crédit d'Impôt Compétitivité	et Emploi
(CICE) ?	19
31– Comment faire figurer les 10 % de congés payés sur le bulletin de	20
salaire	20
32– Comment faire figurer les 10 % d'indemnité de fin de contrat sur le	20
bulletin de salaire	20
33 – Comment déclarer et régler le versement santé ?	21

FOIRE AUX QUESTIONS / TESA WEB VENDANGES

L'INSCRIPTION A L'ESPACE INTERNET PRIVE.

1 - Comment s'inscrire à l'espace internet privé ?

Pour s'inscrire à l'espace internet privé, connectez vous sur le site de la MSA :

msa10-52.fr

cliquez sur *S'inscrire* et suivez les instructions.



Vous recevrez par courrier votre mot de passe que vous personnaliserez lors de votre première connexion.

ATTENTION: Pensez à vous inscrire avant la campagne vendanges.

2 - Comment retrouver mon mot de passe ?

Si vous avez perdu ou oublié votre mot de passe, cliquer sur le lien *Mot de passe oublié*?. Vous recevrez par courrier votre nouveau mot de passe à personnaliser.

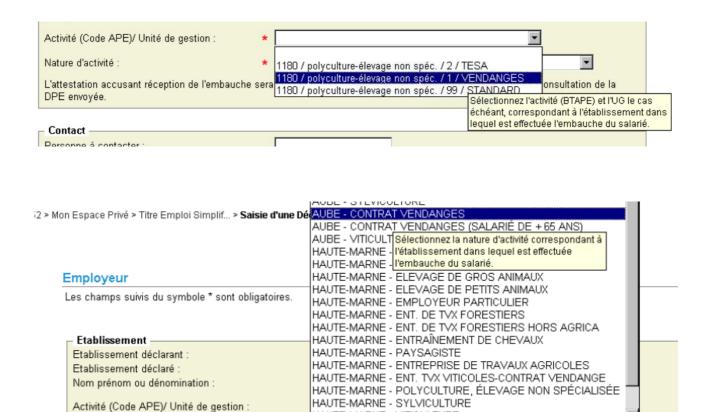


ATTENTION : Pensez à vérifier votre mot de passe avant la campagne vendanges. Sinon, veuillez contacter la MSA au 03.25.43.54.24.

LA DECLARATION D'EMBAUCHE Etape 1 : EMPLOYEUR

3 - Comment déclarer un contrat vendanges ?

Lors de l'embauche et sur l'étape 1 « EMPLOYEUR », sélectionner l'activité avec la notion VENDANGES dans la liste déroulante et la nature d'activité « AUBE-CONTRAT VENDANGES » ou « HAUTE-MARNE-CONTRAT VENDANGES ».



HAUTE-MARNE - VITICULTURE

Sélectionner aussi la nature du contrat dans l'étape 2 – CONTRAT :

Nature d'activité :

Contrat					
Motif de recours : *					
C CDD en remplacement de :		Sa qualification :			
C CDD en remplacement du non salarié :					
C CDD pour accroissement temporaire d'activité					
C Contrat saisonnier pour les travaux de :					
© Contrat vendanges					
C Contrat d'usage					
C Contrat d'insertion					
C Autre motif					
Marshian mag da agaban la agaa dama	ndo dlovenánstica v	Tanasaillasan a a		lana da llátan	~ ^
N'oubliez pas de cocher la case dema	nde d'exoneration «	Travameur oc	casionnei »	iors de l'étap	e z
« CONTRAT »					
Exonérations					
Demande des exonérations de cotisations patronales	oour l'emploi : 🔸				
- d'un travailleur occasionnel ⊙ Oui ⊂ Non					

4 - Mon vendangeur a plus de 65 ans. Comment le déclarer pour bénéficier de l'exonération de l'Assurance Chômage?

Depuis le 1er juillet 2014, il n'existe plus d'exonération à l'Assurance Chômage. Par conséquent, réalisez cette embauche comme un vendangeur « standard ».

LA DECLARATION D'EMBAUCHE

Etape 2 : Contrat

<u>5 - Mon vendangeur travaille à la tâche. Comment le déclarer et rédiger</u> correctement le contrat de travail ?

Sur l'étape 2 – CONTRAT et l'encadré REMUNERATION, cocher le top Rémunération à la tâche.

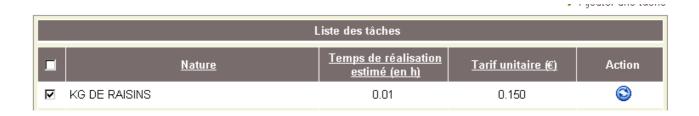
Rémunération
Type de rémunération : *
C Salaire horaire brut à l'embauche :
© Rémunération à la tâche
Autres éléments de rémunération :

Ainsi, vous accéderez à l'écran Additif au contrat. Sur celui-ci,

• soit vous ajoutez une tâche en cliquant sur Ajouter une tâche



• soit vous sélectionnez une tâche préalablement saisie.



<u>6 – Comment déterminer le temps de réalisation estimé pour un</u> tâcheron ?

Pour réaliser une embauche d'un tâcheron, vous devez ajouter une tâche et estimer le temps de réalisation de cette tâche. Pour les vendanges, votre salarié sera rémunéré par rapport aux kilos de raisin récoltés. Dans ce cas, l'estimation s'élève à 0,015 heure

Voici le détail:

- Quota minimal de kilos à cueillir par jour : 462 kg
- Quota à l'heure : 462 kg / 7 heures par jour = 66 kg
- Temps estimé en centième d'heure : 1 heure / 66 kg = 0,015 heure pour 1 kg arrondi à **0,01**

7 – Comment déclarer une rémunération à l'heure et à la tâche pour un même salarié ?

Dans ce cas précis, nous vous conseillons d'effectuer préalablement une déclaration d'embauche d'un salarié rémunéré à l'heure et, ensuite, d'utiliser les 2 taux de rémunérations d'heures normales (taux horaire 1 et taux horaire 2) présents sur le bulletin de salaire.

8 – Comment déterminer la rémunération brute et nette au kilo pour un tâcheron ?

Au moment de l'embauche, il est difficile de déterminer une rémunération brute et nette au kilo. En effet, selon la durée du contrat et le montant de la rémunération, les taux de cotisations salariales applicables seront différents (taux sous ou hors plafond de Sécurité Sociale). De ce fait, sans connaissance de la <u>date de fin réelle du contrat</u>, les formules de calcul permettant de déterminer une rémunération brute via une rémunération nette ne sont pas fiables.

9 - Mon vendangeur perçoit une rémunération exclusivement en nature. Comment déclarer mon salarié?

Le TESA WEB n'est pas adapté à ce type de rémunération. Nous vous conseillons d'utiliser le TESA papier disponible auprès de nos services MSA.

10 – Quel est le nom de la caisse de retraite complémentaire de mon salarié?

Le salarié viticole adhère à la caisse de retraite complémentaire suivante : AGRICA

11 – Quel est le barème de rémunération de mon salarié?

Vous trouverez les barèmes de rémunération (heure ou tâche) du Syndicat Général des Vignerons à la fin de ce document. Voir annexe 1 et 2.

LA DECLARATION D'EMBAUCHE

Etape 3 : Salarié

12 - Je n'ai pas le numéro de Sécurité Sociale du vendangeur. Comment déclarer mon salarié sur l'étape 3 - SALARIE ?

Dans ce cas, ne pas renseigner le numéro de Sécurité Sociale mais un état civil est obligatoire pour rechercher le salarié :

- Nom de naissance (ou marital)
- Prénom
- Date de naissance

Sa	lari	é

Les champs suivis du symbole * sont obligatoires. Etat civil Nom: Prénom(s): N° de sécurité sociale : Date de naissance : Avez-vous déjà employé ce salarié ? * Coui Cnon

Si le salarié est connu par la MSA SUD CHAMPAGNE, les données d'état civil et adresses seront automatiquement pré-affichées.

Dans le cas contraire, c'est un nouveau salarié agricole et il faudra renseigner l'état-civil complet et l'adresse. N'oublier pas d'envoyer une copie d'une pièce d'identité à l'adresse mail suivante : vendanges@msa10-52.msa.fr

Ne pas oublier d'indiquer vos coordonnées sur le mail.

13 - J'ai le numéro de Sécurité Sociale du père ou de la mère ou du conjoint(e) du vendangeur. Comment déclarer mon salarié sur l'écran SALARIE?

Ne pas saisir le numéro de Sécurité Sociale si celui-ci ne correspond pas exactement au salarié.

Dans ce cas, saisir uniquement l'état civil suivant :

- Nom de naissance (ou marital)
- Prénom
- Date de naissance

Si le salarié est connu par la MSA SUD CHAMPAGNE, les données d'état civil et adresses seront automatiquement pré-affichées.

Dans le cas contraire, c'est un nouveau salarié et il faudra renseigner l'état-civil complet et l'adresse.

N'oublier pas d'envoyer une copie d'une pièce d'identité à l'adresse mail suivante : vendanges@msa10-52.msa.fr

Ne pas oublier d'indiquer vos coordonnées sur le mail.

14 - Comment saisir une adresse pour un vendangeur « sans domicile fixe » ?

• Toper « oui » sur la question suivante : « le salarié habite chez l'employeur ? »



15 - Mon vendangeur est de nationalité étrangère et inconnu des bases MSA. Comment déclarer mon salarié sur l'étape 3 - SALARIE ?

Outre l'état civil complet à renseigner, il faut sélectionner :

- le département de naissance : 99-ETRANGER
- indiquer le pays de naissance dans la case Commune de naissance
- la nationalité correspondante dans la liste déroulante Nationalité
- le document précisant l'autorisation de travail si la nationalité l'exige dans la liste déroulante Type titre de Travail : et le numéro du document dans la case Numéro titre de travail (Envoyer une copie d'une pièce d'état civil (extrait d'acte de naissance, etc) et d'un titre de séjour et à l'adresse mail suivante : vendanges@msa10-52.msa.fr)

Ne pas oublier d'indiquer vos coordonnées sur le mail.

• toper l'option Oui ou Non Le salarié est domicilié fiscalement à l'étranger



Attention, si le salarié est domicilié fiscalement hors de France, n'oubliez pas la retenue fiscale à renseigner sur la case Autre déductions de la partie bulletin de salaire.

<u>16 – Mon salarié a moins de 18 ans. Puis-je l'employer et dans quelles conditions ?</u>

L'emploi lors des vendanges d'un salarié de moins de 16 est interdit car hors période de vacances scolaires. Par contre, s'il est âgé de plus de 16 ans (et moins de 18 ans) et dégagé de toute obligation scolaire (+ autorisation du représentant légal pour la perception du salaire), le jeune peut être embauché pour la période des vendanges.

Cependant, le jeune vendangeur ne doit pas travailler plus de 35 heures à la semaine et pas plus de 8 heures par jour avec au moins 30 minutes de pause toutes les 4 heures et demi de travail maximum. Par ailleurs, il doit bénéficier d'un repos hebdomadaire de 2 jours consécutifs.

LA DECLARATION D'EMBAUCHE

Etape 4 : Récapitulatif

17 - Comment déclarer plusieurs salariés avec le même contrat ?

Avant l'envoi de la déclaration d'embauche, vous pouvez ajouter un ou plusieurs salariés ayant les caractéristiques de contrat.

Dans ce cas, cliquer sur la ligne suivante :

Votre Déclaration Préalable d'Embauche est complète

Vous venez de renseigner la déclaration de ANGE VENDE pour un Contrat à Durée Déterminée qui prendra effet le 16/06/2013.

Vous pouvez :

- > Envoyer uniquement cette DPE
- > Visualiser cette DPE
- > Saisir une autre DPE ayant les mêmes éléments d'embauche et d'emploi

Toutes les DPE sont conservées au fur et à mesure de votre saisie. La consultation de l'ensemble de ces DPE et leur envoi (global ou partiel) se fera depuis l'écran de récapitulatif avant envoi.

18 – Comment envoyer rapidement des embauches préalablement enregistrées et conservées sur le site ?

Si vous avez conservé vos déclarations d'embauche en attendant l'arrivée effective de vos salariés, vous pouvez effectuer un envoi de masse de vos embauches TESA conservées. Voici la procédure à suivre :

Cliquer sur Accéder à vos .. DPE TESA non envoyés

Vos déclarations à envoyer

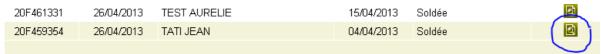
- Accéder à vos 3 DPE TESA non envoyées
- Accéder à vos 2 BS TESA non envoyés
- Sélectionner vos salariés et cliquer sur Envoyer



<u>19 – Comment rectifier une déclaration d'embauche après envoi ?</u>

Vous ne pouvez pas effectuer de rectification de l'embauche après envoi à la caisse MSA. Cependant, nous vous conseillons cette procédure :

• Rechercher votre déclaration dans la rubrique Accéder à vos déclaration précédentes :



Permet également de déclarer la DPE sans embauche, réutiliser les éléments d'embauche et emploi, renouveler un CDD, éditer une attestation pôle emploi...

- Sélectionner l'embauche
- Déclarer la DPE sans embauche
 - Visualiser puis imprimer la DPE
 - > Visualiser puis imprimer l'attestation accusant réception de l'embauche
 - > Déclarer la DPE sans embauche
 - Déclarer un renouvellement du CDD avant l'échéance du contrat initial.
- Redéclarer votre salarié. Si le système refuse la nouvelle embauche, il faudra patienter une journée. Sinon, vous pouvez contacter la cellule d'aide aux internautes au 09 69 36 37 02 (Prix d'un appel local)

N'oubliez pas de visualiser votre embauche avant envoi.

20 - Comment supprimer une déclaration d'embauche non envoyée ?

Suivez la procédure suivante :

• Cliquer sur Accéder à vos .. DPE non envoyées

Vos déclarations à envoyer

- Accéder à vos 2 DPE TESA non envoyées
- Accéder à vos 1 BS TESA non envoyés
- Sélectionner le salariés et cliquer sur l'icône « poubelle »



21 – Comment annuler une déclaration d'embauche déjà envoyée pour un salarié absent le jour de l'embauche ?

Si votre salarié est absent le jour de l'embauche, vous devez annuler l'embauche préalablement effectuée. Voici la procédure à suivre :

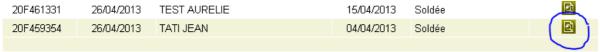
• Rechercher votre déclaration dans la rubrique Accéder à vos déclaration précédentes :

Vos déclarations précédentes

Accéder à vos déclarations précédentes

Permet également de déclarer la DPE sans embauche, réutiliser les éléments d'embauche et emploi, renouveler un CDD, éditer une attestation pôle emploi...

Sélectionner l'embauche



- Déclarer la DPE sans embauche
 - > Visualiser puis imprimer la DPE
 - > Visualiser puis imprimer l'attestation accusant réception de l'embauche
 - > Déclarer la DPE sans embauche
 - > Déclarer un renouvellement du CDD avant l'échéance du contrat initial

Votre embauche TESA est annulée.

LE BULLETIN DE SALAIRE TESA

22 - Mon vendangeur travaille la nuit et/ou le dimanche et perçoit une majoration de salaire. Comment déclarer cette rémunération majorée ?

Si ces heures majorées pour travail de nuit et/ou de dimanche n'incluent pas des heures supplémentaires, alors vous devez remplir les cases des rémunérations Heures majorées. Sinon, veuillez vous reporter à la question 25.

Heures Majorées

	Nombre	Taux majoré	Tarif horaire
Heures majorées 1 :	8.00	50.00 %	14.51 €
Heures majorées 2 :		%	€
Heures majorées 3 :		%	€

23 - Comment saisir des heures supplémentaires ?

Indiquer dans les colonnes en dessous des heures normales :

- le nombre d'heures des heures supplémentaires/complémentaires,
- le taux de majorations des heures. ATTENTION : si majoration de 25 %, indiquez juste le chiffre 25 dans la case *Taux Majoré*,
- la rémunération horaire correspondante (exemple : 9,67 € + 25 % = 12,09 €)

Heures Supplémentaires / complémentaires

	Nombre	Taux majoré	Tarif horaire
8 premières heures (HS1) :	8.00	25.00 %	12.09 €
Au delà des 8 premières heures (HS1) :	2.00	50.00 %	14.51 €
8 premières heures (HS2) :		%	€
Au delà des 8 premières heures (HS2) :		%	€

24 - Comment déclarer des prestations en nature ?

Sur le tableau Autre éléments de Rémunération, indiquez les prestations en nature sur les champs suivants :

- Prestations en nature 1, indiquez le nombre de prestations fournies et le montant unitaire. (exemple : 10 repas à 8,98 €)
- + rubrique ci-dessous (facultatif. Uniquement si la prestation en nature est fournie à titre gratuit)
- Rémunération complémentaire, précisez le libellé de la prestation dans cette rubrique ainsi que son montant total.

Une seconde ligne Prestations en nature vous permet de renseigner une autre catégorie de prestations.

Autres éléments de rémunération						
Rémunération complémentaire :	Libellé 10 repas			Montant 89.80 €		
	Nombre	Montant				
Prestations en nature 1 (-) :	10	8.98	€		Libellé	Montant
Prestations en nature 2 (-) :			€	Autres indemnités (+) :		€
Versement non soumis à cotisation (+)	:		€	Autres déductions (-) :		€
Acompte (-) :			€			

25 - Comment saisir des heures majorées du dimanche avec des heures supplémentaires ?

En cas d'heures supplémentaires réalisées le dimanche, il faut utiliser le tableau Heures supplémentaires/complémentaires et indiquer le taux de majoration de 50 %

26 – Mon vendangeur a une rémunération dépassant le plafond de Sécurité Sociale. Quel taux de cotisations utiliser ?

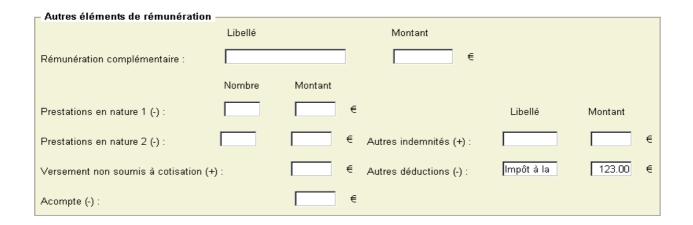
Sur l'écran des taux de cotisations (voir ci-dessous), une information précise les taux qui seront utilisés lors de la réalisation automatique du bulletin de salaire. Ce calcul s'effectue uniquement pour les contrats vendanges.

Donc, il suffit de cliquer sur le bouton Suivant et ensuite, de visualiser votre bulletin de paie avant envoi à la caisse MSA

Taux			
			> Consulter la notice sur les taux en vigueur
Nature d'activité :	UBE - VITICULTU	RE	
Taux indemnités de fin de contrat :	10.00	% au	
Taux indemnités de congés payés :	10.00	% au	01/04/2016
Taux de cotisations maladie, vieillesse:	20.188	% au	01/04/2016
Taux CRDS et CSG non déductible :	2.853	% au	01/04/2016
Des taux spécifiques sont à appliquer sur les rémune (Cliquez sur le lien "Aide" en haut de cette page pou Important Si vous avez déià saisi un bulletin de salair	ur plus d'informa	tions).	n d'embauche, aucune réqularisation ne sera effectuée
: concernant les rémunérations hors plafond		e deciaratio	in definibatione, addune regularisation he seta ellectuee
Taux cotisations maladie, vieillesse (hors plafond)	19.638	% au	01/07/2014
Taux de réajustement (hors plafond) :	0.550	% au	01/07/2014

27 – Comment déclarer « l'impôt retenu à la source » pour un vendangeur domicilié fiscalement hors de France ?

Vous devez calculer et déclarer l'impôt sur la case Autres déductions du bulletin de salaire.



28 - Comment calculer le « SMIC MENSUEL » sur le bulletin de paie ?

Le montant « SMIC MENSUEL » est une donnée obligatoire pour le bon calcul de l'exonération « travailleur occasionnel ».

Pour la période des vendanges, le « SMIC MENSUEL » se calcule de la façon suivante :

SMIC Horaire x Nombre d'heures normales (hors heures supplémentaires/complémentaires)

<u>Exemple</u>: vendangeur présent la semaine du 01/09 au 06/09 effectuant 42 heures (35 heures et 7 heures supplémentaires)

SMIC MENSUEL = 9,67€ x 35 heures = **338,45** €

29 - Comment rectifier un bulletin de salaire après envoi ?

Vous avez la possibilité de rectifier plusieurs fois un bulletin de salaire TESA et ceci dans la limite du mois qui suit l'envoi.

Voici la procédure :

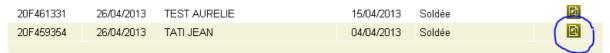
• Rechercher votre déclaration dans la rubrique Accéder à vos déclaration précédentes :

Vos déclarations précédentes

> Accéder à vos déclarations précédentes

Permet également de déclarer la DPE sans embauche, réutiliser les éléments d'embauche et emploi, renouveler un CDD, éditer une attestation pôle emploi...

Sélectionner le salarié



• cliquer sur l'icône sous Envoyer un rectificatif

Vous trouverez ci-dessous la liste des BS déclarés à votre MSA.



Vous pouvez envoyer un BS rectifiant le dernier BS transmis dans un délai d'un mois après son envoi.

Modifier le bulletin de salaire et l'envoyer à la MSA.

30 – Comment déclarer les informations concernant le Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) ?

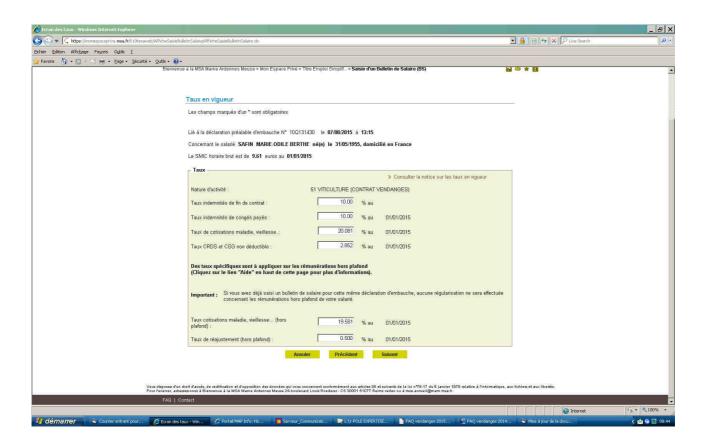
Avec le TESA, vous n'avez aucune déclaration complémentaire à effectuer. Votre caisse MSA enverra les informations utiles au CICE à l'administration fiscale.

31- Comment faire figurer les 10 % de congés payés sur le bulletin de salaire

Ces 10 % de congés payés sont calculés automatiquement. Ce taux apparaît sur l'écran des taux affiché automatiquement.

32- Comment faire figurer les 10 % d'indemnité de fin de contrat sur le bulletin de salaire

Vous devez saisir la valeur « 10 » sur la 1ère ligne de l'écran des taux.



<u>33 – Comment déclarer et régler le versement santé ?</u>

Le TESA en ligne ne prend pas encore en charge le versement santé.

Si un de vos salariés vous en fait la demande, vous devrez lui régler un complément de rémunération.

Pour se faire, vous devrez compléter l'attestation sur l'honneur versement santé (jointe en annexe).

En effet, le versement santé a un impact sur le net à payer et sur le net fiscal du salarié donc l'employeur doit verser un complément de rémunération (par chèque ou virement) et le salarié devra déclarer ce complément aux services fiscaux.

L'attestation fournie permet à l'employeur de prouver qu'il a bien rempli ses obligations vis à vis de -son salarié

<u>Pour information</u>, le versement santé est soumis à CSG CRDS, il est également soumis au forfait social dans les entreprises de 11 salariés ou plus. Toutefois, il n'y a pas d'impact sur le bulletin de paie TESA qui ne porte aucune information sur les cotisations et contributions à la charge de l'employeur.

3 0000000

ANNEXES:

- Barèmes vendanges à l'heure
- · Barèmes vendanges à la tâche
- Attestation sur l'honneur versement santé



BAREME DES SALAIRES HEURES VENDANGES 2016

Exploitations Viticoles de la Champagne¹

	SALAIRE HORAIRE BRUT *				
Emploi occupé	Coeff MSA	De 0 à 35 heures	+ de 35 à 43 heures 125%	+ de 43 heures et dimanche 150%	
Cueilleur Aide cuisinier	101	9,67 €	12,09 €	14,51 €	
Porteur de petits paniers à bras Porteur de petits paniers sur enjambeur	201	10,00 €	12,50 €	15,00 €	
Débardeur de cagettes Chargeur manuel de camion Homme de cour manutentionnaire	202	10,32 €	12,90 €	15,48 €	
Conducteur de véhicule de transport Cariste Pressureur Employé ou agent de cuverie Cuisinier	301	11,64 €	14,55 €	17,46 €	
Responsable d'équipe Responsable de pressoir Responsable de cuverie Responsable de cuisine	401	13,11 €	16,39€	19,67 €	

^{(1) &}lt;u>Remarques importantes</u> : Au salaire brut (colonne 1), doivent être ajoutés les 10% d'indemnité de fin de contrat et les 10% d'indemnité de congés payés.

Les exonérations de cotisations salariales attachées au contrat vendanges ont été supprimées par la loi de finances pour 2015, depuis le 1er janvier 2015.

Nourriture vendanges 2016			
Petit déjeuner	1,50 €		
Déjeuner	8,98 €		
Dîner	5,98 €		
Nourriture par jour	16,46 €		

 $¹_{
m Mise}$ à jour faite le 20 juillet 2016



BAREME DU SALAIRE A TACHE VENDANGES 2016¹

réunion Commission vendanges du 26 juillet 2016

Exploitations Viticoles de la Champagne

Prix de base du kilo, rendement moyen	- de 10 000 kg/ha et plus	0,163 €
de l'exploitation (€ brut)	- de 7 000 à - 10 000 kg/ha	0,188 €
de l'exploitation (& blut)	de 3 000 à 7 000 kg/ha	0,221 €
Prime qualitative de tri* (€ brut)		+ 0,015 €
En cas de non débardage (€ brut)		- 0,025 €
En cas de vignes effeuillées (€ brut)		- 0,050 €
		= Total du prix du kilo (€ brut)

^{*} La prime qualitative de tri implique que les cagettes auront été remplies de raisins mûrs en parfait état sanitaire (à l'exclusion des raisins verts et pourris), sans sarments, feuilles, terre et cailloux.

En dessous de 3000 kg/ha, il est conseillé de rémunérer à l'heure, via le barème heures vendanges 2016. En tout état de cause, la rémunération du tâcheron ne devra jamais être inférieure à une rémunération ramenée au SMIC (9.67€ brut/h).

Détermination du salaire de base

Total du prix du kilo x Nombre de kilos = salaire de base (€ brut)

Ce salaire comprend:

- Le temps de cueillette
- La distribution de cagettes, par les cueilleurs, placées en tas de pied de la vigne
- Le débardage des cagettes, par les cueilleurs, aux extrémités des rangs avec aide au chargement pour le transport des raisins.

Le salaire s'entend pour un vendangeur à tâche non nourri et non logé.

REMARQUES IMPORTANTES:

A ce salaire de base s'ajoutent :

→ L'indemnité de fin de contrat 10%

Pour en bénéficier, le tâcheron devra assurer la totalité de la cueillette des parcelles désignées dans son contrat de travail et repasser dans les vignes si plus de 5% des raisins est laissé sur les chais ou à terre lors du débardage. Dans ce cas, il sera rémunéré selon le poids récupéré.

→ L'indemnité de congés payés 10%

A ajouter sur le salaire total intégrant l'indemnité de fin de contrat

Détermination du prix du kilo net (pour une paie inférieure au plafond de sécu.soc)

Total prix du kg brut + indem. 10% fin de contrat + indem. 10% congés payés = total brut Total brut - 15.171% de cotisations - CSG/RDS (salaire brut $\times 0.98379 \times 8\%$) = **prix du kilo net**

Rappelons que les exonérations de cotisations salariales attachées au contrat vendanges ont été supprimées depuis le 1er janvier 2015.

www.sgv-champagne.fr

 $¹_{
m Mise}$ à jour faite le 26 juillet 2016



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

VERSEMENT SANTE

Article 34 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 (LFSS 2016) ; Décret n° 2015-1883 du 30 décembre 2015 pris pour l'application de l'article 34 de la LFSS 2016

La présente attestation doit être remise au salarié pour chaque paie réalisée au moyen du service TESA en ligne. Le montant du versement santé vient en complément des éléments de rémunération déjà versés au titre de la même période d'emploi.

Période de paie du au au	
Le salarié	
Je soussigné(e)	atteste sur l'honneur m'être
acquitté(e) du montant forfaitaire de € au profit du salariéau titre du versement santé, montant qu'il lui appartiendra de déclarer, avec ses revenus de l'année, à l'administration fiscale.	
Fait à :	
Signature et cachet de l'employeur	Signature du salarié